



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Maîtrise en logopédie

Séance d'accueil
Etudiant-es en M1

16 septembre 2024



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Plan de la journée - salle PI 04

2

- 11h00-11h45 Accueil et information sur la ML
- 11h45-12h00 Introduction au colloque de recherche en logopédie
- 12h00-12h15 Présentation Aelogo
- 12h15-13h15 Apéritif
- 13h15-14h00 Introduction aux séminaires de Pratique logopédique et ARP

Plan de la séance

3

- Introduction et présentation de l'équipe
- Plan d'étude de la maîtrise en logopédie
 - Formation théorique
 - Formation à la recherche
 - Formation clinique
- Dispositions réglementaires diverses

Equipe

4

Comité de programme (CdP)

- Prof. Marina Laganaro & Pascal Zesiger (responsables académiques)
- Dr. Julie Franck (MER)
- Dr. Hélène Delage (MER)
- Mme Cécile Pont (CE, responsable académique des journées de pratiques M1)

Secrétariat

- Mme Carole Bigler

Conseillère académique

- Mme Valérie Favez →
demandes d'équivalence

Autres enseignant·es

- Dr. Margaret Winkler-Kehoe (CC)
- Dr. Grégoire Python (CC)
- Mme Viviane Monney (CE)
- Mme Marie Antoine (SCE)
- Mme Giulia Sasso (CE)
- Dr. Igor Leuchter (PD), Dr. Nils Guinand (PD) et collaborateurs ORL (Faculté de Médecine)
- Prof. Anne-Françoise de Chambrier (CC)
- Dr. Claire Mayor (CC)

Equipe

5

Autres enseignant·es (direction de recherches de maîtrise)

- Dr. Monica Lancheros (MA)
- Dr. Estelle Ardanouy (SCC)
- Dr. Emily Stanford (Pdoc)
- Dr. Marion Bourqui (Pdoc)
- Dr. Julie Franco (Pdoc)

CONSEILLERE ACADEMIQUE

Valérie Favez Valerie.Favez@unige.ch

+41 22 37 99015

- Baccalauréat en psychologie
- Baccalauréat universitaire pluridisciplinaire en linguistique et psychologie (BULP)
- Maîtrise en logopédie
- Certificats complémentaires en logopédie
- Armée/Protection civile

Permanence sans rendez-vous à partir du 7 octobre

- Lundi 14h00-16h00 (en présentiel) Bureau M 3130 (Uni Mail)
- Mercredi 14h00-16h00 (permanence téléphonique)



CONSEILLERES ACADEMIQUES HORAIRES SPECIAUX PERMANENCES RENTREE

- aucun mail ne sera lu, traité, transféré jusqu'au 6 octobre, merci de renvoyer votre demande à partir du 7 octobre pour autant qu'elle soit toujours d'actualité



CONSEILLERES ACADEMIQUES

HORAIRES SPECIAUX

Du 17 septembre au 3 octobre, Bureau M 3130 (Uni Mail) ou +41 22 37 99015

- Lundi : 9h30-11h30 présentiel, 14h-16h présentiel
- Mardi : 10h00-12h00 présentiel, 14h00-16h00 téléphone
- Mercredi : 8h30-10h30 téléphone
- Jeudi: 16h00-18h00 présentiel
- Vendredi: 9h00-10h00 téléphone



INSCRIPTION AUX COURS

Démarche :

Le secrétariat inscrit tous les cours obligatoires.

L'inscription au cours à option se fait en ligne dans Portail.Unige.ch:

<https://portail.unige.ch/accueil>

ET NON DANS MOODLE !!!!

Principe :

L'inscription à un enseignement ne peut pas être annulée après la clôture des inscriptions, l'étudiant-e est donc obligatoirement soumis-e à l'évaluation à la fin du semestre correspondant.

Délai à respecter pour l'inscription:

7 octobre à 20h !!!



La forme de chaque examen est précisée par les enseignant-es au début de cours.

inscription aux cours = inscription aux examens

Attention d'autres démarches sont parfois exigées par l'enseignant-e pour autoriser l'étudiant-e à se présenter à l'examen

2 tentatives :

- à la fin de l'enseignement (session de janvier-février ou mai-juin)
- à la session de rattrapage (session d'août/septembre)
- 3 sessions de 3 semaines samedi y compris, l'étudiant-e n'a pas forcément des examens pendant les trois semaines!



DEMANDES D'ÉQUIVALENCES

Démarche :

Remplir le formulaire “Demande d'équivalences” qui se trouve sur intranet étudiant-es.

Délai à respecter : au plus tard jusqu'au 27 septembre

<https://plone.unige.ch/etufpse/forms/psycho/equivalence>



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ETUDES A TEMPS PARTIEL

Principe :

Possibilité d'organiser son année de manière souple en cas d'obligation professionnelle, d'obligation familiale ou pour des raisons de santé

Démarche :

Cette demande doit être adressée par courriel au secrétariat des étudiantes (Mme Bigler) et contenir le formulaire complété et signé, une lettre de motivation adressée à la Doyenne et les justificatifs motivant la demande dans un délai de trois semaines après la rentrée.

Délai : 7 octobre

Condition réglementaire: réussir minimum 30 crédits acquis par année !

**Temps partiel possible mais ordre des enseignements imposé
→seulement deux options possibles**



ETUDES ET BESOINS PARTICULIERS

- Troubles moteurs, sensoriels, psychiques
- Troubles des apprentissages
- Maladie chronique
- Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)
- Troubles du spectre autistique

<https://www.unige.ch/dife/sante-psychologie/besoins-particuliers/>

En cas de question, contacter besoins-particuliers@unige.ch

Attention aux délais!



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ETUDES ET BESOINS PARTICULIERS

Pour les trois périodes d'examens en session (janvier/février, mai/juin et août/septembre) vos aménagements d'examens seront directement transmis aux enseignant-es concerné-es par le secrétariat des conseillères académiques FPSE.

Pour les contrôles continus, vous devrez vous annoncer auprès de l'enseignant-e et lui transmettre une copie de la décision d'aménagements d'examens et d'études par la Commission d'Evaluation des Besoins Particuliers (CEBP) signée par la présidence de la CEBP et par votre conseillère académique, ceci **au plus tard deux semaines avant le contrôle continu concerné** (dans la mesure du possible).



EXMATRICULATION

- hors sessions d'examens
- rendez-vous avec la conseillère académique
- lettre explicative au secrétariat des étudiant-es avec copie à la conseillère académique

Attention: la réimmatriculation n'est pas automatique, le dossier est étudié et la demande peut être refusée!



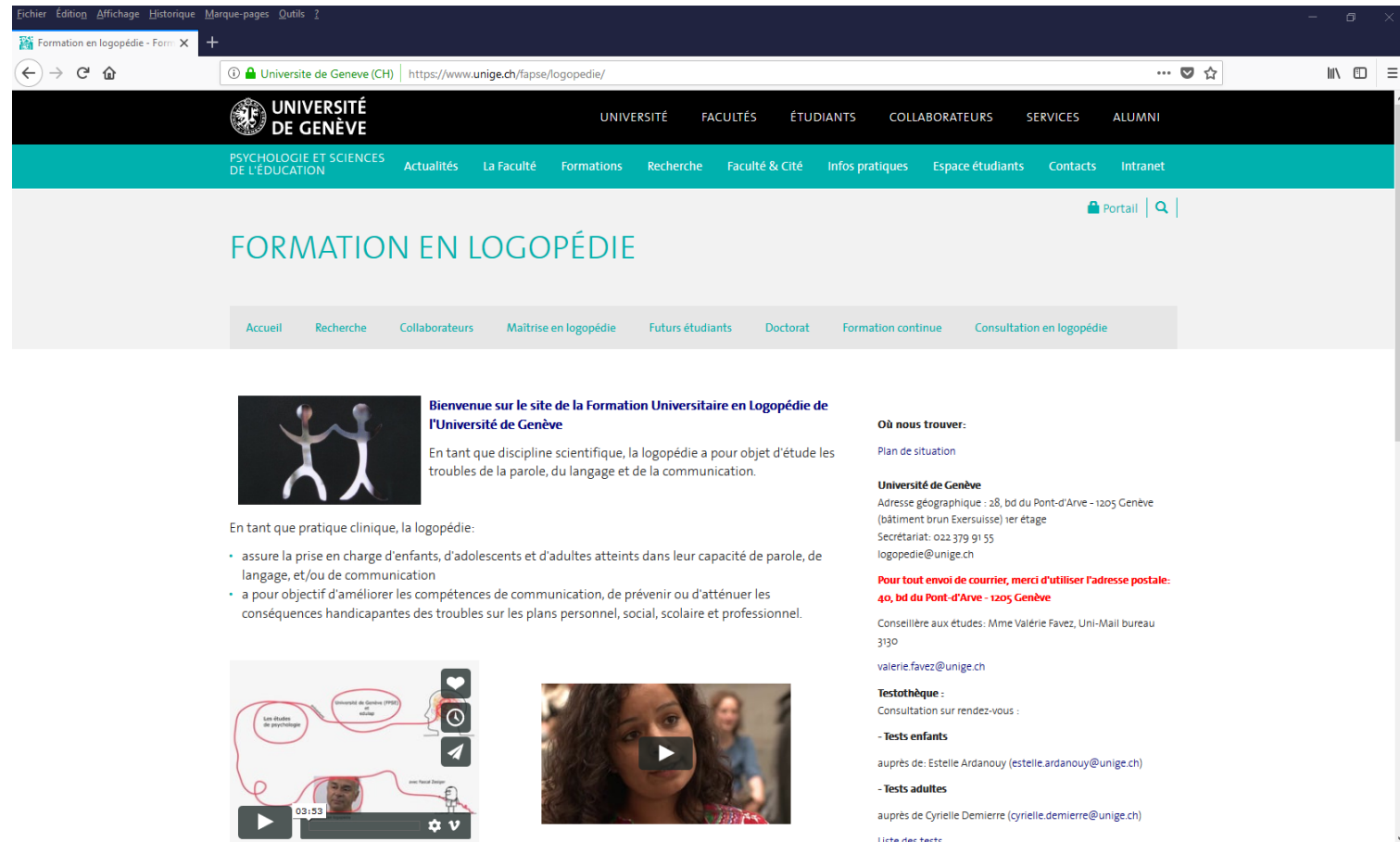
DEMANDE DE CONGE

L'étudiant-e qui désire interrompre momentanément ses études à l'Université demande un congé.

- rendez-vous avec la conseillère académique
- un mois avant le début du semestre: remettre formulaire avec lettre explicative



- Notre site: <http://www.unige.ch/fapse/logopedie/>



The screenshot shows a web browser displaying the website for the University of Geneva's Faculty of Psychology and Educational Sciences, specifically the Logopedie section. The page features a navigation menu with categories like 'UNIVERSITÉ', 'FACULTÉS', 'ÉTUDIANTS', 'COLLABORATEURS', 'SERVICES', and 'ALUMNI'. Below this, there are sub-menus for 'Actualités', 'La Faculté', 'Formations', 'Recherche', 'Faculté & Cité', 'Infos pratiques', 'Espace étudiants', 'Contacts', and 'Intranet'. The main heading is 'FORMATION EN LOGOPÉDIE', with a sub-menu including 'Accueil', 'Recherche', 'Collaborateurs', 'Maîtrise en logopédie', 'Futurs étudiants', 'Doctorat', 'Formation continue', and 'Consultation en logopédie'. The content area includes a welcome message, a list of services, contact information, and a video player.

Bienvenue sur le site de la Formation Universitaire en Logopédie de l'Université de Genève

En tant que discipline scientifique, la logopédie a pour objet d'étude les troubles de la parole, du langage et de la communication.

En tant que pratique clinique, la logopédie:

- assure la prise en charge d'enfants, d'adolescents et d'adultes atteints dans leur capacité de parole, de langage, et/ou de communication
- a pour objectif d'améliorer les compétences de communication, de prévenir ou d'atténuer les conséquences handicapantes des troubles sur les plans personnel, social, scolaire et professionnel.

Où nous trouver:

Plan de situation

Université de Genève
Adresse géographique : 28, bd du Pont-d'Arve - 1205 Genève
(bâtiment brun Exersuisse) 1er étage
Secrétariat: 022 379 91 55
logopedie@unige.ch

Pour tout envoi de courrier, merci d'utiliser l'adresse postale:
40, bd du Pont-d'Arve - 1205 Genève

Conseillère aux études: Mme Valérie Favez, Uni-Mail bureau 3130
valerie.favez@unige.ch

Testothèque:
Consultation sur rendez-vous :

- **Tests enfants**
auprès de: Estelle Ardanouy (estelle.ardanouy@unige.ch)
- **Tests adultes**
auprès de: Cyrielle Demierre (cyrielle.demierre@unige.ch)

Liste des tests

Communication

18

- Notre site: <http://www.unige.ch/fapse/logopedie/>
 - Informations aux étudiant-es
 - ML (règlements, horaires, catalogue des cours, etc.)
 - Formulaire (recherche, éthique, etc.)
- Informations transmises uniquement par e-mail à l'adresse de l'université → consultation régulière
- Représentants des étudiant-es (de l'**AELogo**) à certaines séances du CdP (M1 + M2)
- Travail avec la plateforme Moodle

Début des enseignements

Les cours → commencent le mardi 17 septembre 2024

19

- *Evaluation et prise en charge des troubles du langage et de la communication chez l'enfant*, mardi 8h-10h (PI 004)
- *Colloque de recherche*, lundi 10h-12h (cf planning et salles dans Moodle)
- *Troubles de l'apprentissage chez l'enfant*, mercredi 10h-12h (M1160)
- *Neuropsychologie du langage chez l'adulte*, mercredi 08h-10h (M1160) → *Troubles de la parole*, jeudi 10h-12h (M2193)
- *Séminaires d'ARP*, lundi 16-18h, jeudi 13-17h (cf. séance d'information 13h15)
- *TP tests*, lundi 12-14h (planning à suivre)
- *Séminaire de pratique logopédique*, mardi 13h-16h ou vendredi 9h-16h (SA) & mardi 9-12h (SP) (salles et dates données aujourd'hui à 13h15)
- *Phoniatry*, lundi 23.09, 14h-16h (PI 004)
- *Pratique logopédique en ORL*, mardi 14h-17h ou vendredi 9h-17h (voir dates & salles sur planning Moodle)
- *Neuropsychologie de l'enfant et de l'adolescent*, mardi 10h-12h (MR-070)

Information importante

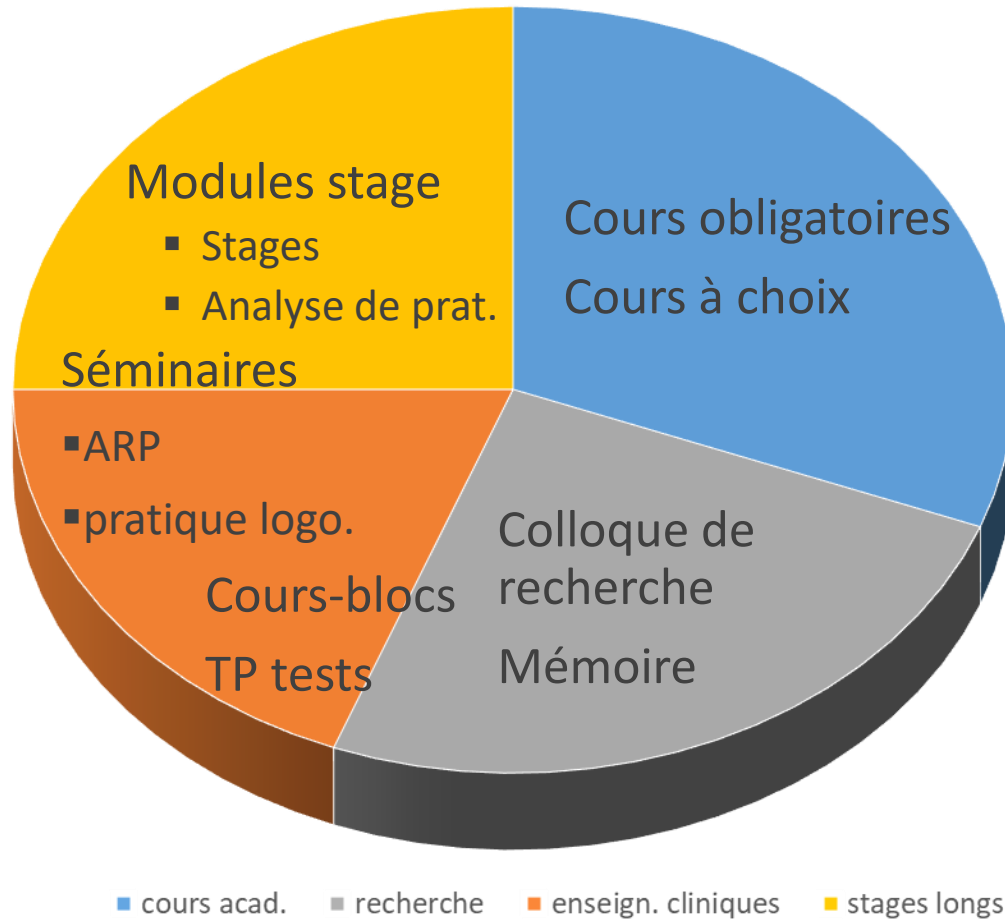
- Séminaire obligatoire pour tous les étudiant-es de master de la FPSE:
«Séance de sensibilisation à l'éthique dans la recherche»
- Jeudi 3 octobre à 18h15 à Uni-Mail en salle R380

Objectifs

- La formation de Maîtrise universitaire en Logopédie a pour but de former les étudiantes et étudiants à l'étude scientifique et à l'exercice des principales activités professionnelles des logopédistes telles qu'elles sont définies dans l'article 2.1 du Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (ci-après « CDIP ») adopté le 22 juin 2023 : « Les logopédistes travaillent avec des enfants, des adolescent-es et des adultes et exercent en milieu préscolaire et scolaire, dans les établissements du domaine de la santé ainsi que dans des cabinets indépendants. Ils/elles sont formé-es à la prévention, à l'évaluation, au diagnostic, à la prise en charge et à la thérapie. Ils/elles dispensent des prestations de qualité centrées sur les besoins des patient-es dans les domaines de la communication, du langage oral et écrit, de la parole, de la voix, de la cognition numérique et les troubles de la sphère oro-faciale et de la déglutition, selon l'approche fondée sur les données probantes (*evidence-based practice*). »

La maîtrise en logopédie

22



Maîtrise en Logopédie

Structure des études

Lieu d'enseignement	Semestre Automne M1	Semestre Printemps M1	M2
Université	Formation théorique	Formation théorique	4 semaines de cours/séminaires blocs (dont analyse de pratique)
	Formation clinique (séminaires ARP/PL + TP + CB)	Formation clinique (séminaires ARP/PL + TP + CB)	
Terrain	Journées de pratique logopédique en spécialisé enfant et adulte	Journées de pratique logopédique pathologie courante	2 x min. 400 h de stage
Université (& terrain)	Formation à la Recherche (colloque de recherche et mémoire)		

Cours obligatoires M1

24

Enseignement	Format	semestre		
		A	P	AN
Audiologie	Cours		3	
Pratique logopédique en ORL	Cours-sém.			3
Phoniatry	Cours	3		
Neuropsychologie du langage chez l'adulte Evaluation et prise en charge en neuropsychologie du langage chez l'adulte	Cours	3	3	
Evaluation et prise en charge des TLC	Cours	3		
Troubles de la parole chez l'enfant	Cours	3		
Bilinguisme et clinique logopédique	Cours		1	
Trouble des apprentissages chez l'enfant Evaluation et prise en charge des TA	Cours	3	3	
Neuropsychologie de l'enfant et de l'adolescent	Cours	3		
<i>Total</i>		<i>18</i>	<i>10</i>	<i>3</i>

Organisation cours domaine médical

25

Semestre automne

- Dr. I. Leuchter: coordinateur pour le cours de *Phoniatrie* (3 ECTS) → Pinchat 004, le lundi après-midi, 14-16h

Semestre printemps

- Dr. N. Guinand: *Audiologie* (3 ECTS) → le lundi matin (9h-11h), Service d'ORL et CCF aux HUG, Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève, Bâtiment Prévost, 3^{ème} étage

Prise en charge logopédique des situations de handicap (3 ECTS)

- Surdit  (enfants/adultes)
- Trouble du spectre autistique, atteintes g n tiques et c r brales
- Communication alternative et augmentative

Nouveau règlement + règles internes

27

Article 13 Modules stage

13.1. Modalités générales des modules stage

- a) Deux modules stage sont obligatoires en 2ème année de Maîtrise selon le plan d'études. Les crédits affectés à chaque module sont précisés dans le plan d'études.
- b) Le contenu de chaque module stage est fixé par le comité de programme et comprend un stage de terrain associé à un séminaire d'analyse de pratique.
- c) L'accès aux modules stage présuppose l'obtention d'au moins 50 crédits de 1ère année de Maîtrise.
- d) En principe, les deux stages s'effectuent dans des contextes professionnels différents.
- e) La recherche des places de stage est de la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante.
- f) Chaque stage de terrain s'effectue sous la responsabilité d'un ou de deux logopédiste(s) diplômé-es.
- g) Chaque stage doit être agréé par le Comité de programme.
- h) Le Comité de programme ainsi que les responsables académiques de stage assurent la responsabilité conjointe de l'accompagnement des modules stage.
- i) Les procédures d'engagement des stagiaires sont sous la responsabilité des institutions ou cabinets indépendants concernés.

Cours à choix (3 ECTS)

28

- Cours en SSED ou Lettres de niveau Master
 - Liste sur site (*acceptée par la Présidence SSED et Lettres*)
- Cours dans la Maîtrise en Psychologie (toutes orientations), p.ex.
 - J. Franck : Langage (3 ECTS, P)
- Inscription aux cours à choix
 - via la plateforme IEL (inscription en ligne, délai: 7 octobre 20h)

NB. Pas d'inscription pour les cours obligatoires

Formation clinique

- *Séminaires d'ARP*, Troubles développementaux et troubles acquis du langage (8 ECTS + 6 ECTS)
 - Informations données à la séance d'aujourd'hui à 13h15
- *Séminaire de Pratique logopédique* (7 ECTS)
 - Séance d'information également à 13h15
 - Premier cours mardi 17.9 en Pinchat 004 (de 13h15 à 15h45)
- *TP tests* (2 ECTS)
 - Informations données à la séance d'aujourd'hui à 13h15
- *M2: analyse de pratique (partie intégrante des modules stage)*

Formation à la recherche

Colloque de Recherche M1 (+M2)

- Informations données dans cette séance
- Autres informations sur le Moodle du colloque
- Dates des séances: consulter Moodle

Dispositions réglementaires

31

Lisez attentivement les règlements, règles internes et directives relatifs à la Maîtrise!

Cf. site web

[Accueil](#) [Recherche](#) [Collaborateurs](#) [Maîtrise en logopédie](#) [Futurs étudiants](#) [Doctorat](#) [Formation continue](#) [Consultation en logopédie](#)

MAÎTRISE EN LOGOPÉDIE

Règlements MUL

Règlement d'études de la Maîtrise universitaire en Logopédie

- [Règlement d'études MUL](#)

Règlements Internes:

- [Règles internes de stages](#)
- [Règlement interne du Comité de Programme](#)

Règlements du BULP (Bachelor pluridisciplinaire en linguistique et psychologie):

- [Règles d'application](#)

Règlement des certificats complémentaires::

- [Règlement du certificat complémentaire en psycholinguistique](#)
- [Règlement du certificat complémentaire en fondements psychologiques de la logopédie](#)
- [Règlement du certificat complémentaire en logopédie](#)

ETUDIANTS MUL

[Instructions pour le mémoire](#)

[MUL1](#)

[MUL2](#)

[Formulaires et documents](#)

Formulaires et documents

Le secrétariat de la MUL met à votre disposition les formulaires suivants:

[Formulaire de déclaration de consentement](#)

[Formulaire "Règles en matière d'emprunts"](#)

[Formulaire d'inscription rattrapage cours à choix automne 18](#)

[Formulaire d'inscription rattrapage cours à choix printemps 19](#)

[Formulaire d'enregistrement mémoire en PDF](#)



Dossiers équivalences

- Pour cours M1
- Pas d'équivalence pour le mémoire

Procédure et échéance

- Des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par la Présidence de la Section, sur préavis du CdP
- Les demandes d'équivalences sont à effectuer durant les deux premières semaines de la rentrée auprès de la conseillère académique de la section en charge de la ML (→ formulaire de demande d'équivalences sur intranet étudiant)
- Dossier examiné par la commission d'équivalence sur préavis du CdP
- Réponse donnée par écrit

Lecture du code d'éthique

- Rappel: étudiant·es soumis au secret professionnel

Déclaration sur l'honneur concernant les emprunts, citations et exploitation des sources diverses

- Engagement à télécharger sur le site de la Logopédie, à signer et à déposer auprès de Mme Bigler
- Cette procédure doit être répétée en début de chaque année universitaire

ESPACE ÉTUDIANTS

Ethique - Fraude et plagiat

FRAUDE ET PLAGIAT

LA FRAUDE ET LE PLAGIAT PEUVENT ÊTRE DUREMENT SANCTIONNÉS.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, l'enseignant responsable ou, le cas échéant, le surveillant fait immédiatement rapport au doyen.

Les règlements d'études prévoient que toute fraude, tout plagiat, toute tentative de fraude ou de plagiat dûment constatée correspond à un échec à l'évaluation concernée.

En outre, le Collège des professeurs de la Faculté peut annuler tous les examens subis par l'étudiant lors de la session ; l'annulation de la session entraîne l'échec du candidat à cette session. Le Décanat de la Faculté saisit le Conseil de discipline de l'Université :

1. • s'il estime qu'il y a lieu d'envisager une procédure disciplinaire;
2. • en tous les cas, lorsque l'échec à l'évaluation concernée est définitif et qu'il entraîne l'élimination de l'étudiant de la Faculté.

Consulter également la page [Plagiat à l'Université](#) sur le site de l'UNIGE.

ÉTHIQUE DANS LA RECHERCHE

Consulter le [Code d'éthique](#).

Présence aux enseignements

34

- Directives de la présidence concernant la présence à certains enseignements
- Annoncer l'absence avant le cours à l'enseignant responsable, par email, avec indication du motif
- **Cours avec présence obligatoire:**
 - Séminaires d'ARP (troubles dév. et troubles acquis)
 - Colloque de recherche
 - Séminaire de pratique logopédique
 - Cours (M2) « Prise en charge logopédique des situations de handicap »

Pour terminer...

35

- La maîtrise en logopédie
 - Pourquoi formation universitaire?
 - Pourquoi formation en 5 ans?
 - Pourquoi formation à la recherche?
- Investissement personnel
- Questions?

Association des Etudiant.e.s en Logopédie



AE Logo

Nous sommes disponibles par mail 😊

aelogo@unige.ch

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :

- Instagram : @aelogopedie
- Facebook : AELogo, AE Logopédie

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter...

...une année universitaire

- fructueuse
- haletante
- conviviale...

...et passer à l'apéritif!

